

## CERTIFICAT DE PUBLICATION AVIS PUBLIC DÉROGATIONS MINEURES

2021-032 - Lot 6 323 083 – 2019, rue Henriette  
2021-033 - Lot 6 323 084 – 2023, rue Henriette  
2021-039 - Lot 5 281 004 – 1841, rue Éthel Ouest

---

**AVIS PUBLIC** est, par la présente, donné par la soussignée, que les demandes de dérogations mineures suivantes seront prises en considération par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 6 octobre 2021;

**2021-032** : Cette dérogation mineure aurait pour effet de rendre réputée conforme la distance entre le perron avant du bâtiment et la ligne de terrain avant, c'est-à-dire 4,75 mètres au lieu de 5 mètres telle qu'exigée par le règlement de zonage en vigueur.

**2021-033** : Cette dérogation mineure aurait pour effet de rendre réputée conforme la distance entre le perron avant du bâtiment et la ligne de terrain avant, c'est-à-dire 4,75 mètres au lieu de 5 mètres telle qu'exigée par le règlement de zonage en vigueur.

**2021-039** : Cette dérogation mineure aurait pour effet de rendre réputée conforme la marge arrière du bâtiment principal, c'est-à-dire 6,41 mètres au lieu de 8 mètres telle qu'exigée par le règlement de zonage en vigueur.

Considérant la situation actuelle de la pandémie Covid-19, toute personne intéressée par ces demandes pourra se faire entendre par le conseil municipal en soumettant ses commentaires à l'adresse courriel [info@villedecarignan.org](mailto:info@villedecarignan.org) dans les quinze (15) jours suivant le présent avis ou en se présentant le 6 octobre 2021 à 20 h à la salle du Conseil située au 2555, chemin Bellevue à Carignan.

La Ville de Carignan invite ses citoyens à consulter la consultation écrite en annexe du présent avis public pour prendre connaissance des demandes de dérogations mineures.

Le présent avis est donné conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c.a-19.1)*.

Donné à Carignan, ce 20 septembre 2021.

Ève Poulin, avocate  
Greffière

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

---

Je soussignée, certifiée sous mon serment d'office, avoir fait publier le présent avis public sur le site Internet de la Ville de Carignan, le 20 septembre 2021 et l'avoir affiché à l'hôtel de ville et dans la salle du Conseil, le 20 septembre 2021.

Donné à Carignan, ce 20 septembre 2021.

Ève Poulin, avocate  
Greffière